



Doc. 15995  
26 juin 2024

## L'après-conflit: désamorcer les bombes à retardement pour un retour en toute sécurité des populations déplacées

### Amendement<sup>1</sup> n° 3

Mme Olena KHOMENKO, Ukraine, Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique

*Dans le projet de résolution, après le paragraphe 1, insérer le paragraphe suivant:*

«Déplorant la violence et les destructions brutales engendrées par la guerre contre l'Ukraine et rappelant l'article 51 de la Charte des Nations Unies, l'Assemblée réaffirme le droit légitime de ses États membres à défendre leur intégrité territoriale contre une agression en cours ou imminente, de toutes leurs forces et par tous les moyens à leur disposition, et appelle la communauté internationale à poursuivre ses efforts pour soutenir l'Ukraine de toutes les manières possibles.»

### *Note explicative*

Rappel sur le droit de se défendre.

### *Déposé par:*

KHOMENKO Olena, Ukraine, CE/AD  
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE  
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD  
KONSTANKEVYCH Iryna, Ukraine, CE/AD  
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE  
LYDEKA Arminas, Lituanie, ADLE  
MEZENTSEVA Mariia, Ukraine, PPE/DC  
MOSHENETS Olena, Ukraine, ADLE  
MŪRNIECE Ināra, Lettonie, CE/AD  
SOBOLIEV Serhii, Ukraine, PPE/DC  
WIECHEL Markus, Suède, CE/AD

---

1. 2024 - Troisième partie de session

